Département de l'Ardèche

Commune de SAINT-ROMAIN D'AY

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4a

Plan de zonage au 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 05 mars 2020,
Le Maire, Gérard Buche

INTERSTICE SARL
Urbanisme et conseil
en qualité environnementale

Valérie BERNARD
Espace Saint Germain – Bâtiment Orion
30 Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com

N

1:5 000

0 100 200 m

COMMUNE DE SAINT-ALBAN D'AY

COMMUNE DE QUINTENAS

COMMUNE D'ARDOIX

COMMUNE DE PREAUX

COMMUNE D'ECLASSAN

COMMUNE DE SAINT-JEURE D'AY

Extrait du plan de zonage au 1/3000

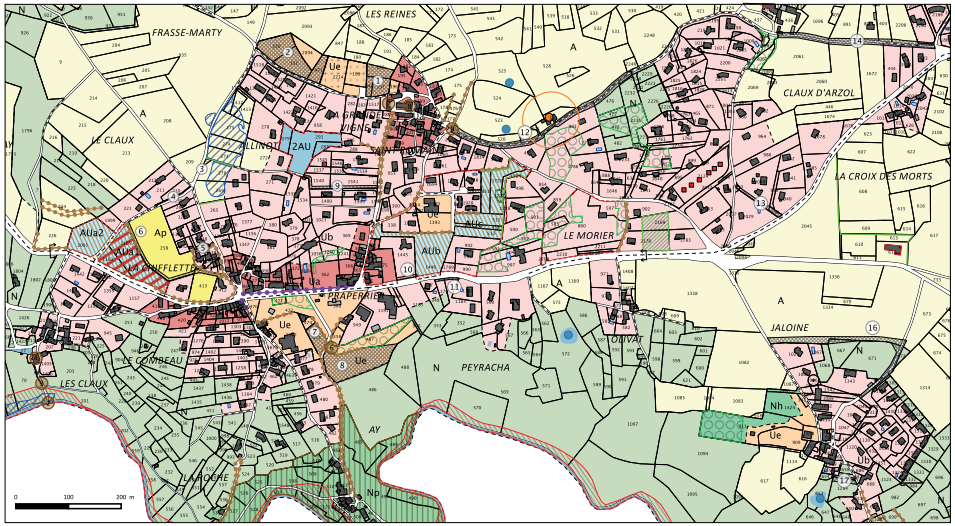

Zonage

Zones urbaines

- Ua : Zone de bâti ancien aggloméré
- Ub : Zone d'extension pavillonnaire du bourg
- Ue : Zone à vocation d'équipement public
- Ui : Zone à vocation d'activités économiques
- Uhc : Secteur à vocation d'activités économiques ou d'activité de concassage et de stockage est autorisée

Zones d'urbanisation future à vocation d'habitat et d'activités économiques

- 1AUc : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat ouverte
- 2AUc : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat ouverte
- AUh : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat ouverte
- AUhf : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat fermée
- AUe : Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
- AUi : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques

Zones agricoles

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole protégé

Zones naturelles et forestières

- N : Zone naturelle et forestière
- Ne : Secteur accueillant des équipements sportifs au lieu dit Brénieux
- Nh : Secteur destiné à recevoir des habitations légères de loisirs au lieu-dit Jaloine
- Nt : Secteur naturel à vocation de loisirs correspondant au lac de Murnas
- Np : Secteur naturel à vocation patrimoniale correspondant au site inscrit de Notre Dame d'Ay

Prescriptions particulières

- Plan de prévention des risques inondations : zone fortement exposée (aléa fort à très fort)
- Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation (Art. L 151-6 et 7 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur concerné par une servitude de mixité sociale (Art. L 151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (Art. L 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire commercial à protéger (Art. L 151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Terrain cultivé à protéger (Art. L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cheminement piéton à conserver (Art. L 151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide à préserver (Art. L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide ponctuelle (Art. L 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment repéré comme pouvant changer de destination (Art. L 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment repéré comme pouvant changer de destination vers de l'hébergement hôtelier et touristique (Art. L 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Conditions de desserte des terrains par le réseau d'assainissement des eaux usées (Art. R 111-49 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine bâti

- Elément de patrimoine bâti à préserver (Art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mur en pierre à préserver (Art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de patrimoine naturel, de paysage

- Espace boisé à protéger (Art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Haie / Alignement d'arbres à protéger (Art. L 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Informations

- Site inscrit Notre Dame d'Ay (chapelle et château)
- Siège d'exploitation agricole
- Bâtiment renfermant des animaux
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments renfermant des animaux
- Panneaux d'agglomération

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° au PLU	Nature de l'opération	Localisation	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière et parking	Le Village	Commune
2	Extension du cimetière et parking	Le Village	
3	Sécurisation de l'intersection entre la rue de la Croix Verte et l'allée d'Allinol	Allinol	
4	Elargissement de voie	La Chifflette	
5	Voie piétonne entre La Chifflette et la rue de la Croix Verte	La Chifflette	
6	Voie piétonne entre La Chifflette et la rue de la Croix Verte	La Chifflette	
7	Aire de stationnement	Av	
8	Aire de stationnement Notre Dame d'Ay	Av	
9	Cheminement piéton et assis sesseurs	Montée de l'Eglise	
10	Aménagement d'un chemin piéton le long de la route des Alpes	Prapernier	
11	Sécurisation de la route des Alpes	Centre-village	
12	Elargissement de la voie - Avenue du Morier et Chemin du Grottier	Le Morier	
13	Sécurisation de l'assis et aménagement d'une voie de desserte	Claux d'Arzol	
14	Elargissement de la voie - Chemin du Grottier	Claux d'Arzol	
15	Infrastructure nécessaire au transport scolaire (abri-bus)	Murol	
16	Aménagement d'une voie nouvelle	Jaloine	
17	Travaux d'assainissement des eaux usées	Jaloine	
18	Infrastructure nécessaire au transport scolaire (abri-bus)	Pied Ferra	
19	Sécurisation du carrefour	Dallon	
20	Création d'une voirie - Aménagement de la zone d'activités	Brénieux	CC du Val d'Ay
21	Elargissement de la voirie - Aménagement de la zone d'activités	Brénieux	CC du Val d'Ay
22	Infrastructure nécessaire au transport scolaire (abri-bus)	Bille	Commune
23	Aménagement de la zone de loisirs du lac de Murnas	Murnas	CC du Val d'Ay

Éléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Numéro	Nom	Localisation
1	Retenue d'eau	Biochette
2	Passerelle des Claux	Les Claux
3	Ancienne voie romaine	Les Claux
4	Moulin des Claux	Rue du Moulin - Hameau Les Claux
5	Passerelle de la Roche	Chemin de la Roche
6	Ancien lavoir du Prapernier	Prapernier - Centre-village
7	3 croix	Montée de l'église - Centre-village
8	Eglise	Montée de l'église - Centre-village
9	Calvaire	Avenue du Morier - Centre Village
10	Château du Grottier	Route des Alpes
11	Grange patrimoniale	Route des Alpes
12	Château de Brénieux	Route des Alpes - Route des Monts du Vivarais
13	Maison forte de Murnas (Manoir)	Chemin du Lac
14	Retenue d'eau	Saint-Pierre
15	Pont de Saint Pierre	Chemin de Saint-Pierre
16	Pont de pierre	Route des Monts du Vivarais
17	Retenue d'eau	Chastaltes Gauds
18	Château des Gauds	Route des Gauds
19	Pont de pierre	Route des Gauds
20	Retenue d'eau	La Grottière/Feuillère